



# Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 19 JUIN 2023 - N° 1259 - 53<sup>e</sup> ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

## Humour

« Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer. » (Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*). Après le passage en force de la réforme des retraites malgré les fortes mobilisations sociales et syndicales de ces derniers mois et afin de « recharger notre batterie » morale de citoyens en prévision des importants combats à venir, nous vous présentons notre modeste sélection de petites phrases ironiques, caustiques, perfides, saignantes et assassines (séparément ou « en même temps »...), volontaires ou involontaires, que nous aimerions voir retenues par le jury du prix de l'humour politique qui doit désigner un ou une lauréat(e) 2023 en décembre prochain.

Côté EELV, Marine Tondelier : « S'il n'y avait pas eu de forces de l'ordre, il n'y aurait pas eu d'affrontements ni de destructions ». Au centre, Luc Geismar, député Modem de Loire-Atlantique : « Nupes, c'est l'anagramme de pneus : c'est creux, c'est plein de vent et après moins d'un an c'est totalement lisse, cela ne tient plus la route et cela finira par crever ». À droite, Xavier Bertrand (LR) : « Le gouvernement de madame Borne est aussi expert en justice que moi je suis expert en régime amincissant ». Et, à tout seigneur tout honneur, Fabien Roussel, lauréat 2022 : « Il ne suffit pas de s'abonner à Pif pour connaître les intentions du gouvernement. Il faut aussi s'abonner à Playboy ».

Impossible de conclure sans rendre hommage à leurs maîtres à tous : Clemenceau, à l'annonce du décès de Félix Faure : « En entrant dans le néant, il a dû se sentir chez lui », et André Santini, lauréat 1989 : « Si Saint-Louis rendait la justice sous un chêne, Pierre Arpaillange la rend comme un gland ».

Cela requinque, vous ne trouvez pas ?



PIXABAY

**L'Espagne, qui va prendre la présidence tournante du Conseil européen le 1<sup>er</sup> juillet, souffre d'être négligée par ses partenaires.**

Qu'elle soit ou non dirigée par des socialistes, l'Espagne mène avec constance une politique étrangère orientée par sa géographie et son histoire. Elle entretient une relation spéciale avec l'Amérique latine, plus particulièrement avec le Mexique. Elle mène une politique active en Méditerranée, illustrée par son rapprochement avec le Maroc et par de très bonnes relations avec la Turquie.

En première ligne européenne face au réchauffement climatique, l'Espagne mériterait d'être écoutée sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Elle est pourtant regardée à Bruxelles comme une nation de second rang, marginale par rapport au jeu qui se déroule au Nord et à l'Est. La présidence tournante assurée pour six mois par Madrid n'y changera rien. **L'article de Yves La Marck en page 7.**

## Meadows a 50 ans

**Voici un demi-siècle, le Rapport Meadows publiait des avertissements qui étaient largement justifiés.**

Soucieux d'étudier les problèmes qui préoccupent les hommes de toutes les nations, le Club de Rome publia en 1973 un rapport qui eut un large retentissement. Le Rapport Meadows mettait en garde contre les effets désastreux de la course à la croissance infinie.

Il apparaît aujourd'hui que les avertissements concernant

la pollution et le changement climatique étaient remarquablement prescients. S'il est vrai cependant que la croissance démographique n'a pas provoqué les famines annoncées, l'économie capitaliste s'obstine à vouloir maximiser ses profits dans une perspective de croissance infinie. C'est suicidaire. **L'article de François Gerlotto en page 5.**

### Dans ce numéro :

Page 2 : Défense : l'Assemblée en service minimum.

Page 6 : Emmanuel Macron en Allemagne.

Page 11 : Civilisation, décivilisation...

Page 12 : Hommage à Jean-Henri Fabre.

Page 14 : Résistance royaliste : Raymond du Jonchay (II).

Page 16 : Éditorial : L'automne du funambule.

## Service minimum à l'Assemblée

Comme on pouvait malheureusement s'y attendre, l'Assemblée nationale n'a modifié qu'à la marge la loi de programmation militaire 2024-2030 et il en sera sans doute de même du Sénat. La « *raison budgétaire* » l'emporte une fois de plus sur la préservation de nos intérêts essentiels.

C'est à une large majorité que, le 7 juin, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi de programmation militaire : 408 voix pour, 87 contre et quelques abstentions. Voilà de quoi réjouir le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, qui n'a pas ménagé ses efforts. Moins bonne nouvelle pour ceux qui plaident pour un projet plus ambitieux au regard des menaces qui agitent le monde, de l'Ukraine à la mer de Chine. Ces 30 heures de débat auront permis de corriger la copie sur plusieurs points, mais sans effet majeur sur la capacité opérationnelle de nos armées.

### Des inflexions utiles mais à la marge.

— La première confirmation concerne la dissuasion. Si le PC a rappelé son opposition « *historique* » à l'arme nucléaire, si quelques voix se sont élevées du côté des écologistes pour laisser entendre que des alternatives étaient possibles (lesquelles ?), au final, le bloc de programmes consacré à la modernisation de la dissuasion sort intact de ce premier débat.

Autre confirmation : la volonté de poursuivre notre effort de défense dans un cadre souverain. Le concept fumeux d'Europe de la défense a été sérieusement malmené. Les critiques ont fusé sur nos coopérations militaires avec l'Allemagne (SCAF, MGCS), à tel point que le gouvernement a dû accepter que l'engagement financier de ces projets soit soumis à un accord préalable du Parlement. Idem sur l'Otan où un amendement porté par LFI (et accepté par le ministre !) obligera l'exécutif à faire rapport sur le bien-fondé de notre retour au sein du commandement intégré.

Parmi les corrections utiles, l'Assemblée a souhaité sécuriser les 413 milliards d'euros de crédits inscrits dans le projet de loi. On sait qu'au sein de cette enveloppe, 13 milliards doivent provenir de recettes non budgétaires (vente



SOURCE : GOUVERNEMENT.FR.

Colonne de blindés. L'Armée française, combien de divisions blindées en 2030 ? Très peu !

d'immobilier notamment). Un amendement voté à l'initiative des LR oblige désormais l'exécutif à budgéter cet engagement, au cas où les recettes attendues ne seraient pas au rendez-vous. Pour conjurer le risque de voir l'inflation ronger le budget de la défense, le texte prévoit également une revoyure de la loi en 2027.

Autres ajouts importants : le lancement d'études permettant d'envisager la réalisation non plus d'un mais de deux porte-avions à propulsion nucléaire à l'horizon de fin de vie du Charles-de-Gaulle (notons que c'est du bout des lèvres que l'exécutif a donné son accord à cet engagement qui devra être suivi avec la plus grande vigi-

lance) ; la réalisation d'un nouveau programme de bâtiments de transport léger (Batal) qui confortera les interventions de la Marine nationale en outre-mer et la réalisation d'un port en eau profonde à Mayotte.

### Pusillanimité parlementaire.

— Force est de constater que le texte issu de l'Assemblée reste ce qu'il était à l'origine : une loi de rattrapage et non pas de transformation de nos armées. On ne peut que regretter que la plupart des groupes politiques n'aient pas saisi l'occasion pour accroître significativement l'enveloppe consacrée à notre effort de défense. Les LR comme le PS ont bien évoqué en séance une enveloppe com-

plémentaire de 40 à 50 milliards d'euros (ce qui donne un total proche de notre estimation à 480 milliards), mais le souci budgétaire l'a emporté sur la raison et Bercy a su faire entendre sa petite musique.

Ainsi, les capacités de projection des armées françaises en cas de conflit majeur resteront identiques à l'horizon 2030 à ce qui était initialement prévu en 2025 : une division, composée principalement de deux brigades de combat au plan terrestre, un groupe aéronaval au niveau Marine, 40 avions Rafale au niveau aérien. De quoi répondre aux préconisations de l'Otan, pas de quoi disposer d'une capacité de manœuvre autonome. Ainsi

## Sur le mur de Jean Chouan

BONNE NOUVELLE : LA TROUILLE DEVANT LES CARENES MISES EN ÉVIDENCE EN UKRAÏNE A PERMIS D'AUGMENTER LE BUDGET DE L'ARMÉE !



LE GOUVERNEMENT A PROMIS UNE LPM PLEINE DE MATÉRIEL NOUVEAU, DES CHARS, DES CANNONS, DES FRÉGATES...



ELLE PRÉVOIT MÊME DE PENSER À RÉFLÉCHIR À L'IDÉE D'ENVISAGER DEUX PORTE-AVIONS AVEC DES AVIONS POUR METTRE DESSUS !



BON, C'EST VRAI QU'IL N'Y AURA PAS DE BUDGET POUR LES SOLDATS ET LES MUNITIONS, MAIS ON NE PEUT PAS TOUT AVOIR NON PLUS !



nos programmes d'équipement se limiteront-ils d'ici la fin de la décennie à 200 chars lourds, une centaine de canons Caesar, moins de 200 avions Rafale, au plus 15 frégates de premier rang. Ainsi, malgré les engagements de l'exécutif, nos territoires d'outre-mer ne seront pas beaucoup mieux protégés qu'aujourd'hui.

L'examen du projet de loi au Sénat, qui se déroulera à partir du 27 juin, est-il de nature à changer la donne ? C'est peu probable ! La commission de la défense de la Haute Assemblée a déjà prévenu qu'elle souhaitait rester dans l'épure des 413 milliards d'euros. Certes, elle entend infléchir la trajectoire budgétaire de la loi, revenir sur la réduction du programme Scorpion, rendre plus attractifs les métiers de la défense. Tous ces efforts sont louables mais ils ne touchent pas à l'essentiel : le déclassement programmé des armées françaises.

Nous ne le savons que trop : le vice du régime sous lequel nous vivons, c'est l'imprévoyance, et les Français ne s'en rendent généralement compte que devant le malheur. Faudra-t-il d'autres signes, d'autres embrasements pour que les choses bougent enfin ? vraiment ? Il risque d'être alors bien tard. ■

ÉRIC CÉZEMBRE  
FRANÇOIS RENIÉ.

## Un éléphant dans le couloir ?

La page de la réforme des retraites est tournée, mais c'est une page de plomb. La macronie voulait empêcher que les députés ne se prononcent sur l'abrogation du report à 64 ans de l'âge du départ à la retraite proposée par le groupe LIOT. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a donc invoqué l'article 40 de la Constitution qui déclare irrecevables les propositions de loi qui créent ou aggravent une dépense publique.

Or le bureau de l'Assemblée et le président de la commission des Finances s'étaient prononcés positivement sur la recevabilité de la proposition LIOT. Par convention, on accepte des propositions de loi fragiles sur le volet financier afin que le Parlement puisse débattre. Yaël Braun-Pivet a choisi une application stricte qui pourra désormais être invoquée contre toutes les propositions de loi, au risque de réduire encore le rôle du Parlement.

La manœuvre de la majorité aurait pu être sanctionnée puisque la Nupes avait déposé une motion de censure qui fut votée par les oppositions – sauf par Les Républicains qui ont fait bloc pour sauver le gouvernement. La « droite des valeurs » a ainsi confirmé qu'elle



Eric Ciotti. Sa « droite des valeurs » vient encore de sauver l'exécutif.

entérinerait la brutalisation de la procédure parlementaire, qui permet que la réforme des retraites soit imposée sans avoir fait l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale.

Ce coup de force n'apporte aucune solution à la crise politique. Dans sa grande majorité, l'opinion publique restera campée dans son hostilité à la « gouvernance ». Les différentes composantes de l'oligarchie sont quant à elles engagées dans un couloir en forme d'impasse, au milieu de laquelle se tient un éléphant. Avec sa

trompe, il agite un écriteau sur lequel est écrit le mot *Dissolution*. Le président du Sénat l'annonce pour la rentrée. D'autres, qui voudraient éviter les élections législatives périlleuses pour la macronie, multiplient conciliabules et tractations, assortis de chausse-trappes et de contre-feux.

Tandis que des géants de la politique – Aurore Bergé, Clément Beaune, Stéphane Séjourné – s'interrogent sur les conditions de possibilité d'une alliance avec Les Républicains, ceux-ci font monter les enchères avec leurs propositions sur l'immigration. Nombre de commentateurs ont déjà expliqué que le « discours de fermeté » sur l'immigration n'est qu'un leurre permettant de resserrer les rangs dans un parti salement disloqué et de défier les macroniens sommés de choisir entre un accord avec M. Ciotti et l'éléphant de la dissolution.

Comme le rappelait Natacha Polony en mai dernier, nous avons connu 21 lois sur l'immigration en 21 ans. On veut nous en fourguer une vingt-deuxième comme s'il était encore besoin de démontrer à quel point, en haut lieu, on se fout des Français. ■

SYLVIE FERNOY.

## L'Écho du net

■ **Crise du logement.** – Le mal nommé CNR (Conseil national de la refondation) a rendu, le 5 juin, son rapport sur la crise du logement qui affecte un nombre de plus en plus important de Français. Il devait permettre d'explorer des pistes et de penser le temps long en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs. Hormis la fin du dispositif Pinel qui favorisait uniquement les investisseurs en quête d'optimisation fiscale au détriment des primo-accédants, ce rapport n'évoque absolument pas les causes de la crise actuelle. Cela donne l'occasion à Natacha Polony, dans l'hebdomadaire *Marianne* du 9 juin (1), d'en réaliser une pertinente analyse critique.

Après avoir souligné que « les causes de la crise du logement sont multiples. Certaines sont structurelles et parfaitement lé-

gitimes. La multiplication des familles monoparentales et des recompositions familiales modifie la demande de logements et nul n'y peut rien. Quant à l'augmentation continue du nombre de résidences secondaires (1,2 % par an depuis 2017, un logement sur dix), on peut s'en alarmer, en particulier dans des régions côtières où elles transforment les villes en dortoirs estivaux. On peut même durcir la fiscalité les concernant, mais elles relèvent d'un idéal de vie, contrairement aux achats spéculatifs visant à s'enrichir à coups de locations ponctuelles », elle s'attache à révéler les nombreuses lacunes et impasses de ce rapport : « Marianne a consacré une enquête aux ravages d'Airbnb, en démontrant son impact sur les prix du logement, et le recul du gouvernement sur la fin de l'avantage fiscal accordé à ce type de logement est significatif du poids des lobbys dans un débat

aux enjeux démocratiques pourtant brûlants. On pourrait ajouter que la déstabilisation du marché du logement est également liée à la financiarisation de l'économie, notamment dans le courant des années 1990, dans le sillage de la dérégulation engagée aux États-Unis par Bill Clinton, quand les investisseurs institutionnels qui possédaient un vaste parc locatif à destination des classes moyennes, parc pour lequel ils acceptaient des rendements stables et de long terme, ont vendu leurs biens à la découpe pour "faire tourner leurs actifs". Modifiez la fiscalité du capital, et vous retrouverez des marges de manœuvre. Mais le phénomène est mondial et ne suffit pas à expliquer l'ampleur de la crise française. »

L'éditorialiste voit aussi dans la désindustrialisation et la métropolisation de la France deux raisons de fond. En effet, « Entre 2009 et 2015, 82 % des emplois créés

l'ont été dans les 15 plus grandes métropoles. Ce qui implique qu'il faut de plus en plus de logements dans ces zones, mécaniquement de plus en plus éloignées du lieu d'activité des individus. Pendant ce temps, des villes moyennes et des villages se vident de leurs habitants, laissant du bâti ancien et de qualité se détériorer. Et dans les zones désindustrialisées, des travailleurs qui se sont endettés pour acheter leur logement s'aperçoivent qu'il ne vaut plus rien et qu'ils ne pourront le revendre, ce qui leur interdit toute mobilité. Bref, la crise ne fait que commencer ».

Dans un prochain numéro de *Royaliste*, nous reviendrons sur les causes macro-économiques de cette crise du logement.

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://www.marianne.net/ago-ra/les-signatures-de-marianne/natacha-polony-les-mesures-sur-le-logement-le-gros-flop-du-gouvernement>

# La langue française lâchée par les autorités françaises

La loi du 4 août 1994 sur la langue française dite loi Toubon, du nom du ministre qui la porta, est-elle encore efficace en 2023 devant la déferlante du tout-en-anglais et du tout-à-l'anglais dans l'espace public ?

La loi Toubon ainsi que celle (qui a été abrogée) du 31 décembre 1975 (dite loi Bas-Lauriol) ont eu leur élan brisé, l'une par la mort du président Pompidou en 1974, suivie par le libéralisme du giscardisme triomphant, l'autre amplement censurée par le Conseil constitutionnel. Ces deux coups de Jarnac furent justifiés avec les mêmes arguments de la liberté de pensée et d'expression inscrite à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La loi de 1994 fait suite à l'heureuse introduction en 1992 d'un nouvel alinéa à l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le français. » qui équilibrent le traité de Maastricht et sa libre circulation des biens et des capitaux.

L'objectif premier fut de créer un droit au français en France pour le citoyen (en tant que consommateur, salarié ou usager du service public). La loi vise à enrichir la langue française (commissions de terminologie), à favoriser son utilisation face aux langues étran-



Initiative « French Impact » lancée en 2018 par le ministère de l'Écologie. Quand l'État ne respecte pas la loi... et en est fier.

gères, à la protéger en tant que langue de la République tout en encourageant la diversité linguistique. Toutefois, la loi Toubon ne concerne pas la qualité de la langue, ce qui implique qu'elle n'est pas opérante, notamment en matière d'écriture inclusive.

Dans le domaine de la consommation (article 2) « la désignation, l'offre, la présentation... », la loi est généralement appliquée de même que dans le domaine du travail salarié.

Ce n'est pas le cas dans la communication institutionnelle et commerciale (2). Les dispositifs de protection de la langue française relèvent de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la

répression des fraudes (DGC-CRF), de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et des associations de défense du français.

Les faibles sanctions relevant de contraventions de 4<sup>e</sup> catégorie ne sont pas de nature à favoriser son application.

La DGCCRF agit dans le domaine de la consommation. Les associations, parfois soutenues par la pusillanime DGLFLF, agissent principalement à l'encontre de contrevenants qui sont trop souvent l'État, les collectivités territoriales, les administrations, les établissements et entreprises publics qui abusent de terminologies anglaises et refusent la diversité linguistique (article 4,

obligation de la double traduction). Les pouvoirs publics se retrouvent en conflit avec eux-mêmes (3).

La loi Toubon présente des lacunes héritées de la censure constitutionnelle et des mutations économiques, financières, technologiques... depuis 1994. D'où une jurisprudence mouvante; l'utilisation « Choose France » par l'État a été validée par le tribunal administratif de Paris en 2022 alors que le même tribunal avait rejeté « Research University » pour l'université de Paris Sciences et Lettres en 2017.

Les représentants de l'État, et spécialement son plus haut représentant, ne s'expriment pas en français en toutes circonstances en France et à l'étranger.

Pour résumer, il s'agit pour les pouvoirs publics de revenir à la vision exigeante du général de Gaulle et de Georges Pompidou, qui voyaient dans la langue française un élément manifeste d'une politique d'indépendance nationale en tous domaines et notamment dans l'économie.

MARC FAVRE D'ÉCHALLENS,  
président de Droit de comprendre.

(1). [https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_sur\\_la\\_communication\\_institutionnelle\\_2\\_exemplaire\\_pr\\_vc.pdf](https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_sur_la_communication_institutionnelle_2_exemplaire_pr_vc.pdf)

(2). *Libération* : <https://www.liberation.fr/debats/2018/04/15/la-langue-francaise-vaut-bien-un-combat-judiciaire-1643552/> 20 Minutes : <https://www.20minutes.fr/societe/4006812-20221024-francophonie-terme-health-data-hub-pourra-plus-etre-utilise-gouvernement>

## Transports

■ **Fret SNCF et UE : histoire d'un saccage.** – La Commission européenne accuse la France d'avoir piétiné la sacro-sainte bible de la concurrence libre et non faussée en ayant maintenu à flot financièrement, entre 2005 et 2019, la filiale de transport de marchandises Fret SNCF. Celle-ci devra donc rembourser l'ensemble des versements perçus, soit plus de 5 milliards d'euros, somme qu'elle n'a évidemment pas.

Aussi, notre ministre délégué aux Transports, Clément Beaune, va très vite s'aplatir devant les exigences de la Commission européenne. Il propose en effet de démanteler les activités de transport du service public : abandon de la

marque (il s'agit en fait de recréer une nouvelle structure qui serait en définitive la même...), céder un cinquième de ses activités à la concurrence, même étrangère, soit 20 % de son chiffre d'affaires, et, comme si cela ne suffisait pas, la SNCF devra vendre une partie de ses locomotives aux opérateurs privés.

On peut du reste s'interroger sur les motivations réelles de la Commission européenne tant le message qu'elle délivre est contradictoire : d'un côté, elle fait de la lutte contre le changement climatique sa priorité absolue et, de l'autre, elle s'acharne contre Fret SNCF alors que, rappelons-le, il n'y a aucun plaignant à l'origine de cette affaire. Or, nous savons tous que le rail est le moyen de transport de marchandises le plus approprié

en termes de décarbonation et de normes environnementales. Ce serait sans nul doute faire du mauvais esprit que de faire un lien entre la guerre économique farouche que livre l'Allemagne à la France et la présidence germanique de la Commission européenne. D'autant que la Deutsche Bahn est en première ligne pour récupérer les activités de Fret SNCF...

Toutefois, nous aurions cru qu'après l'absurde et humiliante gestion du dossier EDF, nous aurions assisté à un retour à la raison de notre classe politique. Il n'en a rien été, et pour une sombre raison : notre élite, gangrenée par l'idéologie néo-libérale, n'éprouve aucun sens de la Nation et ne peut par conséquent s'inscrire dans la continuité de l'histoire de France à l'instar de Charles de Gaulle. L'euro-lâ-

trie est du reste plutôt confortable : elle permet d'exercer le pouvoir sans assumer les responsabilités de la charge suprême, d'où les lâchetés et les renoncements successifs de ces trente dernières années. Il est donc impossible d'attendre, de la part de notre élite, qu'elle défende les intérêts de la France. Clément Beaune aurait dû dire non, faire valoir l'argument écologique, les emplois supprimés, créer des alliances avec d'autres pays de l'UE, s'opposer aux menaces de sanctions, quitte à créer une crise au sein de l'UE, qui aurait eu le mérite d'entamer un changement des règles rigides et obsolètes du diktat bruxellois. Mais, pour cela, il faut du courage, et seul le sentiment d'appartenance à la Nation le permet.

AYMERIC DARAN.

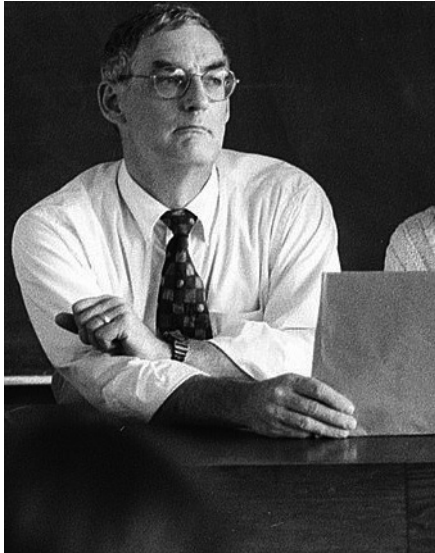
# Les leçons du Rapport Meadows

À la fin des années 60, le Club de Rome s'est créé pour rassembler toutes les données disponibles sur l'environnement et modéliser son évolution, publiées sous le nom de « *Rapport Meadows* ». En 1973, il a été traduit sous le titre *Halte à la croissance !* Voilà qui mérite une célébration.

Le Club de Rome (CDR) est né à l'époque où l'explosion démographique prenait toute son ampleur et où les premières observations sur l'environnement laissaient entrevoir son évolution. Il s'est construit avec un objectif précis : « Examiner l'ensemble des problèmes qui préoccupent les hommes de toutes les nations : la pauvreté au milieu de l'abondance ; la dégradation de l'environnement ; [...] et l'inflation et d'autres perturbations monétaires et économiques. Ces parties apparemment divergentes [...] ont trois caractéristiques en commun : elles se produisent dans toutes les sociétés ; elles contiennent des éléments techniques, sociaux, économiques et politiques ; et, plus important encore, elles interagissent ». Pour cela, le CDR avait conçu un modèle informatique de simulation intégrant des variables représentatives de l'industrialisation, l'alimentation, la croissance démographique, l'état des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement.

Les évolutions prises en compte présentaient des croissances exponentielles, à commencer par la croissance démographique « *Pratiquement toutes les activités humaines, de l'utilisation des engrais à l'extension des villes, peuvent être représentées par des courbes exponentielles* ». Force est de reconnaître qu'avec les moyens informatiques pourtant encore limités des années soixante, le modèle du CDR a été époustouffant de réalisme, et cinquante ans après, les situations de la plupart des « *problèmes qui préoccupent les hommes* » semblent avoir obéi très fidèlement aux prévisions du CDR. Nous nous trouvons en effet confrontés à des dynamiques de pollution et de bouleversements climatiques qui ressemblent très fortement aux résultats de certains des modèles produits par le CDR. La période majeure de bouleversement prévue, entre 2030 et 2100, se retrouve elle aussi tant dans les modèles que dans notre réalité.

Il y a toutefois, et fort heureusement, des différences que le CDR n'avait pas prévues ou n'avait pas pu prévoir avec les données disponibles à l'époque. Pour en parler plus en détail, nous devons considérer d'abord les deux variables principales. En effet, le CDR sépare les variables liées à la démographie de celles qui sont liées au capital, toutes les autres (alimentation, pollution, ressources, etc.) dépendant de l'une de ces deux-là. Or elles ont évolué très différemment : la démographie n'a pas eu cette croissance exponentielle postulée par le modèle (1), et la croissance de l'alimentation a permis d'éviter l'effondre-



Dennis Meadows. L'auteur du rapport du Club de Rome lors d'une conférence à Prague en 1994.

**Ce ne sont pas les risques biologiques (surpopulation, famines, etc.) qui sont à craindre : ce sont les risques économiques**

ment anticipé des ressources alimentaires ; alors que la croissance du capital et les ressources liées à l'activité économique ont, pour leur part, remarquablement suivi le modèle.

Parmi toutes ses simulations, et même s'il n'y croyait pas, le CDR a réalisé une version à partir d'une hypothèse de contrôle de la natalité, différente dans les principes, mais au résultat proche de la « *transition démographique* ». Il montre que, sous cette condition, la population se stabilise. C'est bien ce qui s'est passé, mais spontanément : la fécondité s'est ralentie, la population ne va plus augmenter, il n'y a pas de risque de famine (cela va peut-être changer avec la pollution).

Mais l'économie, pour sa part, n'a pas encore compris ni admis que la croissance infinie n'est pas viable dans un monde fini. Or cette foi dans la croissance et dans le progrès est l'une des critiques majeures et omniprésentes du CDR : « *Nous nous sommes rendu compte que l'optimisme technologique est la réaction la plus courante et la plus dangereuse dans nos observations sur le modèle mondial* ». Si l'effondrement démographique n'est plus envisageable, en revanche l'effondrement économique, pour sa part, est toujours prévu vers 2030-2050 : tant dans le modèle que dans la courbe réelle, puisque dans les deux cas, la croissance exponentielle infi-

nie est toujours la clé de voûte de l'économie. Il faut impérativement détruire ce paradigme, tout le monde est d'accord. Mais par quoi le remplacer ? C'est aux économistes de réfléchir (mais de réfléchir vite), sinon à la décroissance, au moins à « *une autre croissance* ». Faute de quoi nous suivrons le chemin indiqué par le CDR.

Malgré ces quelques erreurs, le Rapport Meadows représente un document majeur de ces 50 dernières années. Il a été le premier à alerter sur les risques que l'évolution des sociétés et des économies faisait peser sur notre planète. Par exemple, à partir des données d'époque sur l'évolution du CO<sub>2</sub> atmosphérique à Hawaï, il a établi un modèle prévisionnel qui, 50 ans après, semble avoir été suivi à la lettre. Les évolutions, toujours catastrophiques, de la croissance économique, de la raréfaction des ressources naturelles, de la pollution et en général de toutes les retombées d'une activité économique à croissance exponentielle ont également été assez remarquablement anticipées. Voici une nouvelle preuve que ce ne sont pas les risques biologiques (surpopulation, famines, etc.) qui sont à craindre : ce sont les risques économiques. En clair, nous l'avons déjà dit, le danger futur pour l'Humanité ne concerne pas l'espèce, mais la société (2).

Une nouvelle édition du Rapport Meadows a été publiée en 1992, à l'occasion du Sommet de Rio, intitulée *Les limites à la croissance (dans un monde fini) : le Rapport Meadows, 30 ans après*. Sans grande illusion, elle note que rien n'a vraiment changé, que le but de l'économie est toujours de gagner de l'argent, vite et beaucoup, en s'appuyant sur un concept de croissance exponentielle. Et que cette philosophie mène toujours à l'effondrement économique. La réédition de cet ouvrage en 2013, avec une introduction remise à jour, n'est pas plus encourageante...

Essayons tout de même d'en tirer une note optimiste : c'est que les seuls responsables de l'évolution de notre environnement sont, non pas le milieu ni même les humains, mais les modèles économiques que nous avons adoptés et que nous semblons réticents à remettre en cause. Il n'y a donc pas de fatalité cosmologique, et il est encore temps de se reprendre, puisque l'évolution démographique nous donne un sursis. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). Gilles Pison, *Atlas de la population mondiale*, éd. Autrement, 2013 (recension dans *Royaliste* n° 1258).

(2). Voir *Cataclysmes ou transition ? L'écologie au pied du mur*, F. Gerlotto, éd. IFCCE, 2019.

## Visite d'État française en Allemagne

Le président Macron effectuera une visite d'État en Allemagne du 2 au 4 juillet. La première depuis 23 ans : pourquoi maintenant ?

Déjà en juin 2000, sous le président Chirac, on s'interrogeait : « C'était la dernière fois que les deux pays pouvaient s'offrir ce genre de cérémonial désuet. Entre la France et l'Allemagne, on était désormais trop proches, ces solennités n'avaient plus de sens. La seule "grande visite" qui en avait un, c'était celle du Général, parlant en allemand, de Hambourg à Ludwigsburg, devant des foules émues aux larmes. » (1)

Comment cette idée saugrenue est-elle venue à l'esprit d'un conseiller de l'Élysée ? Pourquoi se dépêcher de multiplier les symboles entre les deux pays si les relations étaient aussi permanentes et imbriquées ? Déjà, le 6 juin, le président Macron avait fait le grand écart entre les commémorations du débarquement en Normandie le matin et un dîner privé le soir à Potsdam dans un pavillon de banlieue, domicile privé du chancelier Olaf Scholz. Puis le 12 juin à l'Élysée, une rencontre tripartite Macron-Scholz-Duda



Frank-Walter Steinmeier. Président de la République fédérale d'Allemagne depuis 2017.

(le président polonais) pour ressusciter le « triangle de Weimar » lancé par le ministre allemand des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher en 1991. Suivront un Conseil européen à Bruxelles les 29-30 juin, puis les 11-12 juillet un sommet de l'Otan dans la capitale lituanienne, Vilnius.

Les deux pays entre lesquels les motifs de tension faisaient bouler de neige ont ressenti l'impératif catégorique de manifester leur unité. Ils ont certes dû faire des pas l'un vers l'autre depuis l'invasion russe en Ukraine le 24 février 2022.

L'Allemagne a effectué un retournement complet sur le plan énergétique, se coupant du gaz russe sur lequel elle avait bâti son empire industriel et en envisageant de réarmer quand elle avait fait l'impasse depuis trente ans sur le budget de la défense. La France n'a pas échappé à la remise en cause de sa diplomatie en renversant son approche de l'élargissement de l'Union européenne aux Balkans et à l'Ukraine, que Paris avait obstinément bloqué jusqu'ici. Mais ensemble ils vont devoir défendre l'opinion qui leur fut commune en 2008

à Bucarest lorsque, tout en admettant le principe de l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie à l'Alliance atlantique, ils l'avaient renvoyée aux calendes grecques. Or celles-ci sont advenues : Paris et Berlin ne seront pas assez de deux, fortement solidaires, pour faire face au reste de la meute. Qui ne se souvient que c'est lors d'un sommet européen dans la capitale lituanienne que devait être signé, fin 2013, l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE qui a mis le feu à la place Maidan et à toute l'Ukraine ?

Fallait-il déployer en l'honneur d'Emmanuel Macron tout l'apparat d'une visite d'État où il ira à la rencontre des populations en compagnie, non du chancelier Scholz, mais du président fédéral, Frank-Walter Steinmeier, ancien ministre des Affaires étrangères social-démocrate de la coalition d'Angela Merkel ? Elle ne saurait de toute façon se comparer avec la visite d'État réussie du roi Charles III fin mars, d'autant plus réussie qu'elle ne fut pas précédée de la visite programmée en France. ■

MARIE-JO YORK.

(1). Claude Martin, *Quand je pense à l'Allemagne, la nuit*, éditions de l'Aube, 2023.

### Voix étrangères

■ **Camarade Musk** – Reçu à l'Élysée deux fois de suite, 14 mai et 16 juin, à l'occasion de salons d'investissement parisiens, c'est sa visite en Chine le 30 mai qui a surtout marqué l'opinion internationale. La première depuis trois ans, pour cause de Covid, elle est intervenue à un moment où les relations diplomatiques entre la Chine et les États-Unis sont au plus bas. Elon Musk ne s'est en effet pas contenté de visiter son usine-modèle de véhicules électriques Tesla de Shanghai, mais a eu des entretiens très médiatisés avec le ministre des Affaires étrangères Qin Gang. La question posée par le mensuel spécialiste de l'Asie *The Diplomat* était de savoir si « les entrepreneurs comme Musk sont capables de faire sortir de l'impasse la compétition technologique entre la Chine et les États-Unis ».

Alors que les États-Unis et l'Union européenne se sont lancés dans un processus dit de minimisation des risques dans les chaînes de valeur dans des secteurs stratégiques, Elon Musk, suivi par ses homologues d'Apple, Starbucks ou JP Morgan, développe sa présence en Chine en souscrivant scrupuleusement aux normes chinoises. C'est ainsi que sa production en Chine incorpore au moins 90 % de composants chinois. Or, s'agissant encore de Tesla, la capacité de production de l'usine de Shanghai représente la moitié de la production totale de la firme. Un tiers des véhicules est exporté. La production automobile allemande, qui avait si bien réussi sur le marché chinois, est directement menacée. Jamais le terme de « concessionnaire de la planète » n'aura été si bien adapté.

Elon Musk a le choix de ses références : Lyndon LaRouche (1922-2019), Américain milliardaire, complotiste d'extrême-droite, ou

Norman Angell (1872-1967), célèbre auteur britannique de *La Grande Illusion* qui expliquait en 1910 qu'une grande guerre était devenue impossible du fait de l'intégration des économies mondiales. Ce dernier obtint néanmoins le prix Nobel de la paix en 1933 ! Elon Musk ne connaît pas de limites : il est même capable d'obtenir un jour ce prix pour avoir préservé la paix mondiale. Aux États-Unis en revanche, à défaut d'être lui-même candidat, ce qui reste dans le domaine des possibles, il a appuyé de tout son poids la candidature du gouverneur de Floride Ron DeSantis, bien que sa technologie dernier cri, pour l'occasion, ait foiré. Comme LaRouche, il ne se prive pas de propos qui, en France, lui vaudraient des poursuites judiciaires. Elon Musk est au-dessus des lois. Vous avez aimé Trump ; vous adorerez Musk.

Y. L. M.

### Les Faits marquants

■ **Algérie**. – Le troisième couplet de l'hymne national, aux paroles virulentes contre la France, sera joué lors des cérémonies officielles, selon un décret pris par le président Tebboune. Ce couplet, écrit en 1955 par le poète nationaliste Moufdi Zakaria, était tombé en désuétude avant de réapparaître en 1999 avec Abdelaziz Bouteflika. Il n'était cependant pas interprété lors des cérémonies.

■ **Liban**. – Les 128 députés ont encore échoué, le 14 juin, à élire un président de la République. Il s'agissait de la douzième séance électorale depuis le départ de Michel Aoun, en octobre 2022. Le scrutin opposait Sleiman Frangié, ancien ministre et chef de Marada (milice transformée en parti), soutenu par le Hezbollah, à Jihad Azour, ancien ministre des Finances, devenu haut fonctionnaire au FMI, appuyé par l'opposition.

CASIMIR MAZET.

L'Espagne prend la présidence du Conseil européen le 1<sup>er</sup> juillet pour six mois, rare occasion pour s'intéresser à la politique étrangère de ce pays, relativement méconnue, et s'interroger sur les mécanismes européens.

# L'Espagne en seconde classe ?

PAR YVES LA MARCK

**S**euls cinq pays sur 27 membres de l'Union européenne sont dirigés par des Premiers ministres socialistes, dont l'Espagne depuis 2018. Ils pourraient n'être plus que quatre le 23 juillet à l'issue des élections législatives anticipées décidées par Pedro Sánchez après la défaite de son parti aux élections municipales et régionales du 18 mai dernier. De surcroît, Sánchez est depuis novembre dernier le président de l'Internationale socialiste.

**Les routes du Sud.** – Qu'elle ait été socialiste ou conservatrice, il ne semble pas que la politique étrangère espagnole ait beaucoup changé au gré des alternances régulières des dernières décennies. Les fondamentaux demeurent, liés à la géographie et à l'histoire : la relation spéciale à l'Amérique latine et l'ouverture sur la Méditerranée. Autant dire que Madrid se sent souvent seul au sein d'une Union européenne nordique où la péninsule ibérique apparaît relativement périphérique. Le programme dévolu à sa présidence s'efforce de redonner une certaine priorité à ces deux dossiers : une conférence globale UE-Amérique latine est prévue à Bruxelles dès le 11 juillet ; une relance de l'initiative de Barcelone pour la Méditerranée est également inscrite à l'agenda.

Sur le premier dossier, le gouvernement Sánchez a favorisé les pays qui se sont distingués par une bonne gouvernance démocratique orientée au centre gauche. Proche du Mexicain Manuel López Obrador, il avait accueilli avec faveur l'élection chilienne en mars 2022 de Gabriel Boric – qui a rencontré des difficultés avec le rejet du projet de nouvelle constitution progressiste –, suivie en août de celle de Colombie : la seule visite d'État prévue en 2023 le fut au bénéfice du nouveau président Gustavo Petro, dûment reçu par le roi Felipe VI le 3 mai. La droite a boycotté son discours aux Cortes, manifestant une sympathie plus proche des régimes conservateurs, anticommunistes, anticastristes et antichavistes. Il faut tenir compte ici du poids des exilés sud-américains : 36 % de l'immigration en Espagne provient d'Amérique latine (contre 15 % du Maghreb), au premier chef des Colombiens (plus de 500 000), Vénézuéliens, Équatoriens. Aux réfugiés d'hier, opposants de gauche aux dictatures, au premier rang chiliens, se sont largement substitués aujourd'hui les opposants de droite aux régimes socialistes et révolutionnaires. Madrid a ainsi remplacé Miami dans l'accueil des plus fortunés.

En Méditerranée, Pedro Sánchez s'est spectaculairement rapproché de Rabat, au



Isabel Díaz Ayuso. Vainqueur des élections régionales à Madrid, elle pourrait être la future Première ministre espagnole.

détriment de l'Algérie qui fournit la moitié de son gaz naturel via gazoducs (hors gaz liquéfié pour lequel l'Espagne s'est dotée du plus important réseau et qui fournit les deux tiers de son gaz avec de larges capacités de réexportation). La condition à laquelle Madrid s'est soumise était l'alignement sur le plan d'autonomie marocain du Sahara occidental à l'encontre de toute reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique, qui était pourtant soutenue par Podemos, le parti d'extrême gauche allié du PSOE au gouvernement.

## L'Espagne n'est pas reconnue à son juste niveau au sein de l'UE.

L'une des motivations de Sánchez était la nécessité d'une ferme relation de travail avec Rabat pour arrêter l'immigration vers les Canaries et les enclaves de Ceuta et Melilla, allant au-devant des thèmes de l'extrême droite. On recenserait jusqu'à 850 000 Marocains en Espagne, premier pays d'origine des immigrants.

L'Espagne est l'État membre de l'UE qui entretient depuis longtemps les meilleures relations avec la Turquie. Faut-il y voir une raison du choix de Grenade, la dernière capitale musulmane, pour le Conseil européen informel puis le sommet de la Communauté politique européenne ?

Une autre raison de ce choix le plus méridional est la vulnérabilité espagnole au réchauffement climatique. L'Espagne est aux avant-postes de la sécheresse qui devrait déferler sur toute l'Europe dans les années à venir. Une anticipation de ce qui attend tous les Européens ?

**Second rang à Bruxelles.** – Pedro Sánchez a jugé la survie de sa majorité plus essentielle que la présidence tournante du Conseil de l'UE. Celle-ci ne serait pas compromise dans la mesure où sa préparation est essentiellement l'œuvre des diplomates et où une présidence consiste principalement à favoriser des consensus entre les membres et non à imposer ses intérêts propres. La succession des présidences et la concurrence avec les échéances nationales finissent néanmoins par poser la question de la validité de cette présidence tournante depuis la création d'une présidence permanente de l'Union et d'un haut représentant aux Affaires étrangères et à la Sécurité, deux fois un Espagnol (Javier Solana de 1999 à 2009, Josep Borrell depuis 2019).

Au-delà de la présidence tournante, l'Espagne serait en droit de s'interroger sur son poids réel ou relatif au sein des institutions européennes. Lors des discussions sur la pondération des voix, elle avait été désavantagée par sa taille intermédiaire. Les Grands ne l'ont pas acceptée parmi eux, la reléguant sinon en seconde division, du moins au rang des « demi-Grands » selon une expression dédaigneuse de l'Italie qui n'avait elle-même, si l'on suit ce mode de pensée, aucune raison objective de figurer dans le G 7. Le poids respectif de chacun ne se mesure pas aux seuls critères statistiques de la population ou du produit intérieur brut, mais aux réseaux d'influence, à ses engagements internationaux, à ses moyens de défense.

À cet égard, la diffusion mondiale de la langue espagnole, comme pour la francophonie, et l'attractivité des universités espagnoles qui en découle, sont des facteurs capitaux. Bref, l'Espagne n'est pas reconnue à son juste niveau au sein de l'UE. Ce n'était pas le cas lorsqu'elle était portée par la vague démocratique et le prestige acquis par son roi, Juan Carlos, et lorsque l'Internationale socialiste allait de triomphe en triomphe. Aujourd'hui, il serait plutôt ironique que son rôle dût s'accroître du seul fait d'un pouvoir de nuisance, parce qu'elle aurait rejoint le camp des eurosceptiques, ou des nationaux-libéraux, selon le choix des termes retenus : où, au-delà de la jalousie séculaire entre Espagnols et Italiens, Giorgia Meloni se verrait rejointe par Isabel Díaz Ayuso, présidente de la communauté de Madrid, réélue à la majorité absolue le 18 mai, figure charismatique du Parti populaire (PPE), dénommée la Trump espagnole par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. ■

PP COMMUNAUTÉ DE MADRID



JACOB WINDHAM DE MOBILE, USA — FLICKR

# Peut-on sauver l'hôpital public ?

Entretien avec le professeur André Grimaldi.

**Professeur émérite de diabétologie au CHU de la Pitié-Salpêtrière et cofondateur du collectif inter-hôpitaux (CIH), André Grimaldi a un diagnostic imparable sur la crise de l'hôpital qui montre que santé publique et loi du marché sont le plus souvent incompatibles. La récente pandémie a renforcé la pertinence de ses analyses.**

**On parle d'une crise du système de santé mais vous dites qu'il s'agit plutôt d'une maladie chronique. Il faut donc établir un diagnostic et indiquer un traitement...**

**André Grimaldi :** Pour le diagnostic, il faut remonter à la création de la Sécurité sociale. En 1945, on a créé un système mixte public-privé au nom de l'union nationale pour reconstruire le pays. Tout va être mixte : le financement est assuré par la Sécurité sociale, mais dès 1946 on concède à la Mutualité un ticket modérateur de 20 %. Donc il y aura une double gestion pour le même soin.

En 1947, la loi dite Morice permet aux mutuelles de fonctionnaires de gérer l'assurance maladie et interdit à la Sécu de créer une mutuelle. La prestation est également mixte : il y a les hôpitaux publics et les dispensaires municipaux qui relèvent de la puissance publique, et il y a la médecine libérale. La gestion est mixte : la médecine de ville, libérale, est gérée par des conventions entre la Sécu et les syndicats des professionnels libéraux.

Le premier conventionnement national n'est signé qu'en 1971. L'hôpital est géré par l'État. Nous avons donc un système de soins mixte qui n'est pas un système de santé (on ne s'occupe pas de la prévention) et qui n'est pas régulé.

**Comment nous situons-nous par rapport au Royaume-Uni ou aux États-Unis ?**

En Angleterre, à la suite du rapport Beveridge, c'est un système universel étatique qui est fondé sur l'impôt.

En 1944, le CNR est plutôt sur cette ligne puisqu'il affirme que **chaque citoyen** doit pouvoir assurer sa survie et celle de sa famille lorsqu'il est malade. En 1945, on institue un système qui n'est pas universel puisqu'il concerne **chaque travailleur**. Il faut attendre la CMU en 2000 pour que le système français devienne universel !

Il y a deux aspects progressistes dans le système français établi en 1945 : d'abord, les recettes sont dédiées, ce qui signifie que l'État ne peut pas s'en emparer. Ce principe a été détruit par la majorité qui a aboli la loi Veil qui stipulait que lorsque le gouvernement décide des exonérations de cotisations sociales, il doit rembourser intégralement la Sécu. Le deuxième principe était celui de la gestion par les organisations syndicales.

Aux États-Unis, le système est très libéral, à base d'assurances privées, sauf pour les vieux (Medicare) et les pauvres (Medicaid).

En termes de PIB, les Anglais dépensent 9,5 % pour la santé ; en France, c'est 9 % pour le public et 3 % pour le privé. Aux

États-Unis, c'est 8 % pour le public et 9 % de privé, soit 17 % du PIB avec une santé publique médiocre.

Somme toute, notre système mixte a été l'un des meilleurs au monde quand le problème était celui de la maladie aiguë. Nous restons très bons pour traiter l'infarctus du myocarde, par exemple, mais en matière de maladies chroniques et de santé publique nous sommes historiquement très mauvais – qu'il s'agisse des inégalités sociales de santé ou de la mortalité évitable avant 60 ans.

**Quel jugement portez-vous sur la réforme des hôpitaux en 1958 ?**

Elle se fait dans la foulée du CNR sous l'égide de Robert Debré, gaulliste, qui a été rejoint par de jeunes médecins progressistes mendésistes. La réforme de 1958 instaure le plein-temps hospitalier, fait entrer à l'hôpital la biologie qui est la discipline phare, et elle humanise les hôpitaux en supprimant progressivement les salles communes.

Cette réforme rencontre une opposition farouche : l'Académie de médecine est hostile de même que l'ensemble des syndicats. La réforme passe par voie d'ordonnance mais Robert Debré est obligé de concéder le privé à l'hôpital, à titre transitoire pense-t-il.

## Comment le système de soins est-il financé ?

Notre système mixte n'était pas régulé. Les dépenses augmentaient de 5 à 7 % par an, mais la baisse de la croissance après le choc pétrolier de 1973 pose un problème de financement des dépenses de santé. Celles-ci continuent d'augmenter en raison du progrès médical, du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques. On décide donc de réguler. En ce domaine, on peut procéder de trois manières :

- Par l'éthique médicale, qui consiste à faire ce qui est nécessaire au moindre coût... ;
- Par le marché : on demande aux gens de payer pour leur santé, ce qui crée des inégalités comme on l'a vu avec les franchises, qui poussent les plus pauvres à réduire les soins dont ils ont besoin ;
- Par l'État, qui va diminuer l'offre de soins. L'idée fait consensus dans les années 1970 : tous les économistes, tous les politiques, tous les milieux professionnels sont d'accord pour affirmer que, dans le domaine de la santé, c'est l'offre qui crée la demande, le médecin qui crée le malade ! Donc, s'il y a moins de médecins, il y aura moins de malades ! Ce n'est pas totalement faux car il y a inflation de prescriptions, même quand le patient n'a rien ou pas grand-chose. On est donc passé de 8 500 médecins formés par an en 1971 à 3 500 en 1998. On comprime les prix, Pierre Bérégovoy crée un budget global pour l'hôpital puis Alain Juppé crée un budget global pour les dépenses de maladie (l'Ondam). Et on a aussi, en même temps, recours à la logique de marché en créant en 1980 le secteur 2 autorisant les dépassements d'honoraires, en créant le forfait hospitalier, qui atteint maintenant 25 euros par jour.

## En 2000, on assiste à un grand tournant...

Ce tournant est double. Le premier consiste à dire que la médecine devient industrielle. Le médecin serait désormais un ingénieur et l'hôpital une entreprise. Dans le même temps, le néolibéralisme impose au secteur public la gestion privée, qui cherche la rentabilité. Il ne faut pas que le soin soit « rentable » pour la société mais qu'il soit rentable financièrement pour l'établissement hospitalier. La loi Bachelot s'inspire du vocabulaire de l'entreprise et après 2009 les gestionnaires du privé peuvent devenir directeurs d'hôpital.

L'idée générale est que la concurrence libre et non faussée permet d'obtenir la meilleure qualité au plus bas coût. Il faut donc que les cliniques et les hôpitaux soient mis en concurrence sur les tarifs.

Or cette logique concurrentielle ne marche pas pour deux raisons. La première, c'est que la logique industrielle ne peut être appliquée qu'à une partie de la médecine standardisée, programmée, comme la chirurgie ambulatoire, mais ni aux maladies chroniques qui nécessitent



Le professeur André Grimaldi. Au « mercredi de la NAR » du 31 mai 2023.

une prise en charge biomédicale mais aussi psychologique, sociale et culturelle, ni à la psychiatrie qui exige une individualisation complète. Or, dans notre pays, 24 millions de patients ont une maladie chronique.

La deuxième raison, c'est le symptôme commun à tous les malades : l'angoisse ! Le malade angoissé est un sujet manipulable, et c'est pourquoi nous prétendons serment de ne pas abuser de cette asymétrie émotionnelle. Le patient croit que si c'est cher, c'est que cela doit être mieux, ce qui n'est pas vrai. En santé, la concurrence, au lieu de faire baisser les prix, les fait monter comme on le voit avec les assurances complémentaires.

## En santé, la concurrence, au lieu de faire baisser les prix, les fait monter comme on le voit avec les assurances complémentaires.

## Vous avez constaté les effets désastreux de la crise de 2008...

Cette crise conduit le gouvernement à réduire la dépense publique en commençant par les dépenses de santé. Comment faire ? On peut réduire le tarif des consultations, mais cela conduit à réduire le temps de consultation et à allonger les ordonnances – telle est la logique du paiement à l'acte, qui, pendant la pandémie, conduisit à payer les médecins à l'injection unitaire de vaccin et non à la vacation.

On a donc fait des économies sur l'hôpital par diverses méthodes qui ont conduit les directeurs d'hôpitaux à réduire les investissements et à augmenter l'activité des services sans augmenter le personnel. C'est ainsi que la France s'est retrouvée en 27<sup>e</sup> position sur 32 pays pour le salaire des infirmières. Puis le système du « toujours plus avec toujours moins » a cassé. En 2017, l'activité s'est réduite, mais Marisol Touraine a continué à diminuer les tarifs de paiement des hôpitaux par la Sécurité

sociale. L'activité a continué à baisser en 2018 mais Édouard Philippe a décidé une nouvelle baisse des tarifs de 0,5 % Ils n'ont été rehaussés de 0,2 % qu'en 2019.

Somme toute, nous avons un système désintégré entre la ville et l'hôpital, entre médecins et paramédicaux, entre spécialistes et généralistes, qui ne répond pas aux maladies chroniques, aux urgences, aux inégalités sociales de santé et à la santé publique. Ce sont les systèmes intégrés ville-hôpital qui donnent de bons résultats. Quant au système anglais, il est sous contrainte budgétaire et chaque Premier ministre doit promettre de dépenser plus pour la santé.

## Quelles solutions préconisez-vous ?

Il faut d'abord appliquer la règle éthique du « juste soin pour le patient au moindre coût pour la collectivité », bien sûr pour chasser les fraudes à la Sécu, dues pour les trois quarts aux professionnels et aux entrepreneurs. Mais il faut surtout réduire les 20 à 30 % de prescriptions injustifiées grâce à une vraie politique portant sur la pertinence des prescriptions et des actes à partir de bases de données fiables. Il faut revoir le système des prix de l'industrie pharmaceutique qui ne sont pas calculés selon les coûts de recherche et développement, mais selon le service médical rendu - ce qui peut augmenter considérablement le prix des médicaments, peu chers à produire mais très efficaces. Combien aurait-il fallu payer le vaccin contre la poliomyélite ?

Il faut passer à la Grande Sécu en intégrant les mutuelles dans la Sécurité sociale et économiser ainsi plus de 7 milliards de frais de gestion inutiles.

Quant au financement des établissements et des professionnels, il faut passer de la T2A (tarification à l'activité) et du paiement à l'acte à la dotation annuelle ou la capitation, au moins pour les maladies chroniques. Ensuite, la médecine moderne se fait en équipe pluriprofessionnelle : médecins, infirmières, paramédicaux, travaillant dans des maisons médicales pluriprofessionnelles ou dans des centres de santé... Il faut, dans les déserts médicaux, que la puissance publique crée des centres publics de santé, liés à l'hôpital, afin que se développe une médecine communautaire réunissant ceux qui soignent, les patients et les acteurs sociaux.

Pendant la crise sanitaire, nous avons vu fonctionner un vrai service public de santé : solidarité des soignants, hiérarchie de compétences, Sécu à 100 %, pharmaciens mobilisés, tous étant au service des patients. C'est le service public que nous voulons ! Mais peut-on avoir des services publics si les valeurs publiques ne sont pas celles de la société ? ■

Propos recueillis par Bertrand Renouvin.

► André Grimaldi, *L'Hôpital nous a sauvés : sauvons-le !* préfacé par Alain Supiot, éditions Odile Jacob, 2023.

# La Souveraineté, l'Europe et le Peuple

En avril dernier, l'Association des Amis de Coralie Delaume publiait *La Souveraineté, l'Europe et le Peuple*, un ouvrage collectif signé de nombreux intellectuels, essayistes et journalistes. Le blogueur souverainiste David Desgouilles nous en dit plus.

**Pouvez-vous nous évoquer, en tant que président exécutif de l'Association, l'ambition de ce travail ?**

**David Desgouilles :** Quelques mois après le décès de Coralie Delaume, nous avons décidé, ses amis et camarades de combat, de nous constituer en association et nous avons organisé des événements. Ce fut le cas en octobre 2021 et 2022 à Montélimar, d'où elle était originaire, ainsi qu'en février 2021 à l'Assemblée nationale. L'an dernier, nous avons demandé à tous les intervenants s'ils acceptaient que leurs textes, retravaillés comme ils l'entendaient, soient publiés dans un ouvrage collectif. L'éditeur historique de Coralie, Michalon, a immédiatement accepté de publier cet ouvrage, et le voilà aujourd'hui en librairie.

Je précise que la dernière conférence-débat, organisée en ce mois de février 2023, à nouveau au palais Bourbon (1), n'y figure pas. Nous espérons que nous pourrions continuer à publier nos actes, offrant ainsi la possibilité d'immortaliser ces textes qui contribuent non seulement à faire vivre la pensée de Coralie Delaume mais aussi à participer pleinement au débat public. C'est notre manière d'être fidèle à son message et à sa qualité d'intellectuelle.

**Sur chacun des thèmes qui lui donnent son titre – la souveraineté, l'Europe, le peuple –, pensez-vous qu'il soit possible de mettre en exergue (sans que cela ne constitue un quelconque classement qualitatif) une ou des interventions qui, par leur contenu et leur sens, puisse(nt) être considérée(s) comme le fondement d'une pensée politique fédératrice de la souveraineté ?**

Sur le sujet de la souveraineté, je retiendrais pour ma part la conférence-débat passionnante entre Marcel Gauchet et Henri Guaino, que j'ai eu l'honneur d'animer l'an dernier, salle Colbert à l'Assemblée nationale. L'auteur du *Malheur français* et l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, qui fut très tôt une cheville ouvrière de la campagne du Non à Maastricht, ont ainsi pu avoir une conversation passionnante sur le concept de souveraineté, qu'il faut absolument différencier de celui d'indépendance, alors que le président Macron entretient aujourd'hui une véritable confusion entre ces deux termes.

Sur le sujet de l'Europe, je choisirais plutôt les textes de David Cayla et d'Emmanuel Maurel qui connaissent très bien le



Coralie Delaume.

thème de la (dé)construction européenne, l'un pour l'avoir étudié de concert avec Coralie dans la corédaction d'ouvrages, le second pour le pratiquer quotidiennement au Parlement européen. David Cayla insiste particulièrement sur la doctrine politique qui préside à cette construction européenne : le néolibéralisme qui met l'autorité politique au service du Marché. Quant à Emmanuel Maurel, il montre qu'on peut malgré tout gagner des batailles à l'intérieur du système, à condition d'être déterminé à y travailler sérieusement, ce qui est plus le cas des Allemands que des Français.

Enfin, en ce qui concerne le peuple, je vous renverrais certainement aux interventions de Stéphane Rozès sur l'imaginaire des peuples et de Jérôme Sainte-Marie qui évoque la dichotomie bloc élitare-bloc populaire.

**Pensez-vous que le contexte français actuel (large et puissant rejet de la réforme des retraites imposée par Macron) conjugué au rebattage des cartes de la géopolitique mondiale (guerre russo-ukrainienne, montée en puissance de la Chine et fin de la « mondialisation heureuse ») constitue un contexte favorable à une coalition s'appuyant sur l'idée de souveraineté de la France ?**

Du point de vue de la demande électorale, on peut sans doute affirmer que cette coalition existe, puisque dès 1992, mais plus encore en 2005, elle s'est constituée dans les urnes avec 49 % contre le traité de Maastricht et 55 % contre le traité constitutionnel européen.

Du point de vue de l'offre politique, en revanche, la constitution de cette coalition s'avère bien plus chaotique. Dans un premier temps, les partisans de la construction européenne telle qu'elle a été souhai-

tée dès le départ par Jean Monnet, étaient largement majoritaires dans les structures politiques traditionnelles. Majoritaires de chaque côté du clivage droite-gauche à l'intérieur des principaux partis dits de gouvernement, ils pouvaient alterner au pouvoir sans rien changer à cette politique. Il y avait alternance, mais il n'y avait pas d'alternative. Je me souviens de Bernard Bosson, membre du CDS, qui expliquait au début des années quatre-vingt-dix qu'il ne fallait surtout pas constituer un parti du Oui – les gens intelligents, disait-il – car se constituerait en face un « parti des cons » qui, avec le jeu de l'alternance, prendrait inévitablement le pouvoir. Ce que j'appelle le théorème de Bosson a ainsi été appliqué pendant vingt ans. La décrépitude de ce système est arrivée au milieu du mandat de François Hollande. Les fameux « gens intelligents » ont pris peur et ont trouvé en Emmanuel Macron un instrument d'unification pour sauver les meubles. Ce fut la constitution du fameux « bloc élitare » théorisé par Jérôme Sainte-Marie. Le problème, c'est qu'en face, le bloc populaire tarde à s'unifier puisque le RN en est le navire amiral et qu'il suscite encore de la défiance et de la méfiance chez une part significative des électeurs que je qualifierai de nonistes. Ainsi Marine Le Pen n'a-t-elle recueilli que 42 % des voix en 2022, ce qui est notablement insuffisant même si cela constituait un progrès par rapport à 2017.

**Dans le contexte actuel tel que vous l'avez décrit, auquel j'ajouterais l'impossibilité pour Emmanuel Macron d'être candidat à sa succession en 2027, les blocs élitare et populaire vont-ils se maintenir ?**

Ou bien laisseront-ils la place à un retour du clivage droite-gauche grâce à l'implosion du macronisme ? Et dans ce cas, les nonistes ne seront-ils pas devenus majoritaires à l'intérieur de chaque camp reconstitué ? Lorsqu'on voit par exemple les propositions des principaux dirigeants de LR sur la souveraineté juridique, on ne peut que constater une véritable évolution, même si on peut regretter que ce ne soit motivé que par les questions migratoires.

Bref, les frontières politiques sont moins figées que jamais et aucune hypothèse n'est à écarter quant à la structuration politique à partir de la prochaine présidentielle. ■

**Propos recueillis par  
Loïc de Bentzmann.**

► *La Souveraineté, l'Europe et le Peuple*, Éd. Michalon, 2023

(1). *Royaliste* n° 1252.



DR



Par Gérard Leclerc

## Civilisation, décivilisation...

En suggérant à Emmanuel Macron que nous vivions un « processus de décivilisation », Jérôme Fourquet (cf. *Le Point* du 15 juin), a touché un point sensible, enclenchant du même coup une réflexion qui n'est pas près de s'éteindre. Bien sûr, certains se sont indignés, prétextant que cette thématique était déjà propre à Renaud Camus, auteur infréquentable par principe. Mais se lancer des interdictions à la figure ne sert pas forcément la lucidité. Il conviendrait mieux de s'interroger sur l'analyse toujours pointue de l'auteur de *L'Archipel français*, sans forcément rejeter tous les aspects de celle de Renaud Camus. Sans doute peut-on objecter que trois événements de l'actualité (l'agression d'une infirmière au CHU de Reims, la mort de trois policiers dans un accident de la route dans le Nord ou l'incendie criminel devant le domicile du maire de Saint-Brévin-les-Pins) ne forment pas forcément un phénomène de civilisation. Mais loin de lancer un « concept fumeux » (Alexis Corbière), Jérôme Fourquet désigne une histoire sociologique qui s'étend sur des dizaines d'années.

Nous ne vivons plus dans la France des années soixante, où 35 % des Français se rendaient à la messe du dimanche et où le Parti communiste rassemblait un quart de l'électorat. Toute une sociabilité s'est trouvée détruite. Déjà au lendemain de la guerre, George Orwell se demandait si la notion de « *décence commune* » n'était pas sur le point de disparaître. Fourquet peut rappeler aussi l'importance de l'essai de Jean-Pierre Le Goff sur *La Fin du village*, avec ce qu'il appelle « *la déglingue* », à savoir « *la déstructuration de la cellule familiale, associée à une précarisation sociale frappant certains groupes sociaux* ». Déglingue qui ne favorise pas la transmission des règles de civilité et de bonne conduite.

Les trois drames évoqués ne justifieraient pas un qualificatif aussi lourd si l'actualité elle-même ne renvoyait sans cesse à des faits de société qui donnent à penser. Que l'on songe à la multiplication des harcèlements dont sont victimes enfants et adolescents, que l'on ne saurait séparer de la situation du système scolaire en général. Si l'on ajoute à cela le développement de la pornographie, l'expansion continue de l'usage des drogues et les multiples expressions d'incivilité, on ne peut esquiver la question d'une mutation profonde des habitus sociaux. Gauche et extrême gauche peuvent être indisposées par l'assimilation de tout cela à une immigration incontrôlée, mais il n'est pas possible d'ignorer que la déstabilisation psychologique et culturelle de toute une population vivant aux marges de la cité n'arrange rien.

Nos politiques sont-ils vraiment armés pour affronter intellectuellement un tel phénomène de décivilisation ? Que le président de la République ait eu recours à un tel concept, plutôt étranger au langage commun de la classe politique est aussi un symptôme à examiner. Le primat d'une certaine vision fondée sur l'*homo economicus*, et pour tout dire sur le saint-simonisme technocratique, est en soi au fondement d'une erreur fondamentale d'appréhension du politique. À l'encontre de cette erreur, il y aurait lieu de recourir à des penseurs qui, depuis longtemps déjà, se sont saisis de ce que Karl Polanyi appelait le « *désencastrement* » de l'économie par rapport à l'environnement vital que constituent les relations sociales et morales ainsi que des solidarités dont participent les hommes et les femmes. Mais Polanyi

n'est pas seul sur ce terrain. Je pense aussi à Zygmunt Bauman, qui nous a quittés il n'y a pas si longtemps (2017), suffisamment averti de nos pathologies pour avoir évalué « *le coût humain de la mondialisation* ».

Son concept de « *société liquide* » permet de comprendre un certain désarroi contemporain devant l'effacement des liens les plus intimes. Mais voilà qui nous oblige à mettre en évidence ce que Norbert Elias appelait « *la civilisation des mœurs* », et ce n'est nullement l'effet du hasard que Jérôme Fourquet se soit réclamé de son autorité. Ce qui fait la substance d'une société, ce sont bien les mœurs, c'est-à-dire les habitudes acquises en commun et profondément intégrées dans les mentalités. Il est plutôt singulier que, lorsque dans les débats sur les violences actuelles on évoque des solutions prochaines, c'est toujours la justice et l'état de la législation qui se trouvent mis en cause. Sans doute faut-il à notre système judiciaire des moyens adéquats pour répondre à sa mission. Sans doute manquons-nous aussi de prisons pour accueillir les délinquants. Mais cette seule perspective punitive ne parvient pas à me satisfaire et je ne suis vraiment pas séduit par le modèle américain, avec la proportion inouïe de sa population carcérale et du nombre de jeunes Noirs qui commencent leur existence derrière les hauts murs.

Cela ne constitue en rien un modèle de civilisation ! Voilà en quoi l'œuvre de cet historien-sociologue qu'était Norbert Elias peut nous être utile. Elias n'ignore nullement – bien au contraire ! – le rôle de l'État pour le contrôle de la violence dans une société donnée. Il a montré, notamment avec l'exemple de la monarchie française, comment la société entière avait été imprégnée de l'exemple de la cour royale. Mais il a aussi insisté sur l'importance de l'auto-contrôle, la capacité à maîtriser ses émotions, qui s'acquiert dans la durée et lorsque les habitudes de civilité s'intègrent dans les comportements. D'où l'interaction entre le privé et le social. Ainsi que l'écrivait Érasme : « *Quoique le comportement extérieur découle d'une âme bien faite, il arrive parfois que, par manque de formation, on déplore l'absence complète de cette grâce chez des hommes honnêtes et cultivés.* »

Elias n'a jamais prétendu que les processus de civilisation, qu'il avait observés lors de longues années d'étude, étaient unilatéraux. Notre ami Gaël Brustier s'en est expliqué dans une tribune du *Figaro* (31 mai). Le bienfait de l'accumulation intégrée des mœurs qui forme la civilisation peut être sévèrement détruit par une évolution contraire. L'auteur de *La Civilisation des mœurs*, qui avait perdu sa mère à Auschwitz le savait mieux que quiconque. Il a d'ailleurs procédé à une étude précise de ce qui s'était produit en Allemagne avec l'avènement du nazisme. Certains de ses disciples se sont inspirés de cette étude pour comprendre les phénomènes contemporains, notamment aux États-Unis, qui n'inspirent guère d'optimisme. La civilisation est un combat sans fin. ■

► Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, Pocket (1976). Cf. aussi *La Dynamique de l'Occident* (2003) et *La Société des individus* (1998).  
 ► Zygmunt Bauman, *L'Amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Pluriel (2004).

# J.-H. Fabre : du naturaliste à l'écologue

La France célèbre cette année le bicentenaire de la naissance de l'un de ses plus grands biologistes (ceux que l'on appelait à l'époque « *naturalistes* »), qui est hélas un peu sorti de la mémoire collective : Jean-Henri Fabre, l'auteur d'innombrables travaux sur la biologie des insectes.

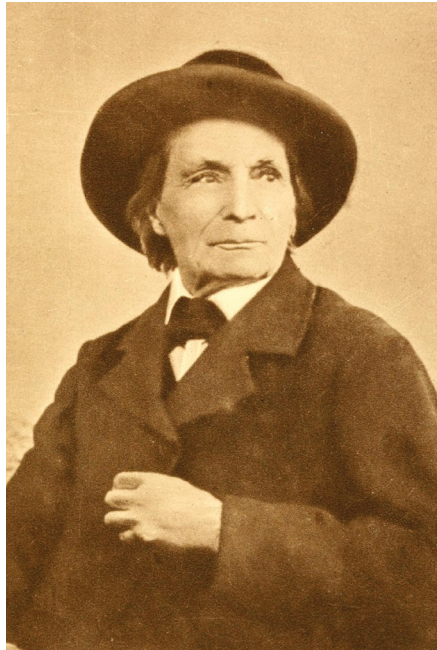
Fabre : celui que Darwin nommait un « *observateur incomparable* », qui a guidé Pasteur dans ses recherches sur la maladie du ver à soie, qui a été à la fin de sa vie célébré par l'État. Ses observations et analyses éthologiques sur les « *mœurs des insectes* » restent, un siècle après leur parution, toujours d'actualité, et sont encore publiées en d'innombrables langues : au Japon par exemple, où il est plus célèbre qu'en France !

S'il n'a pas eu de vrai disciple durant sa vie, nombre des plus importants chercheurs français du XX<sup>e</sup> siècle dans ce domaine se réclament de sa filiation, tels Pierre-Paul Grassé, Théodore Monod ou Rémy Chauvin. Peut-être peut-on lui reprocher d'avoir vu dans l'instinct un mécanisme indépassable, duquel l'insecte serait incapable de se libérer ; mais ses observations et expériences ont posé les bases méthodologiques du passage des « *sciences naturelles* » à l'écologie.

Il faut aussi reconnaître au « *Virgile des insectes* » un grand talent d'écrivain : ses *Souvenirs entomologiques*, œuvre de vulgarisation écrite dans un langage imagé, à la portée de tous, simple tout en étant rigoureux, restent un monument de notre littérature.

L'usage qu'il fait des mathématiques, son autre grande passion, pour expliquer le langage de la nature, comme la « *spirale logarithmique* », modèle mathématique de la toile d'araignée, pour austère qu'en puisse paraître le thème, est d'une grande poésie ! Je ne saurais trop recommander au lecteur de ne pas se laisser rebuter par des sujets qui semblent rébarbatifs, mais de se laisser entraîner par la prose très accessible de Fabre, pour (re-)découvrir un « *monde enchanté* » à ses pieds.

Jean-Henri Fabre présente aussi une autre originalité : au contraire de nombre de savants avec lesquels il a établi des correspondances et des contacts, comme Darwin ou Pasteur, il est issu d'un milieu très modeste. Il a dû batailler toute sa vie pour simplement pouvoir vivre de son travail et faire vivre sa famille (en donnant des cours, puis en étant instituteur, enfin en vivant de ses droits d'auteur). De ce fait, et bien qu'ayant obtenu à force de travail solitaire une licence de mathématiques et un doctorat ès sciences, il est resté autodidacte : « *J'aurais tort de m'en plaindre. L'étude solitaire a sa valeur ;*



*elle ne vous coule pas dans un moule officiel, elle vous laisse votre pleine originalité* ».

Par ailleurs, son allergie aux grandes théories non démontrées par les faits lui a valu la réputation d'être non seulement anti-darwinien, mais créationniste. Grossière erreur. Si sa foi profonde lui a fait rencontrer le Créateur dans sa Création, elle ne l'a pas pour autant éloigné de la réalité. C'est l'incapacité de Darwin à répondre, dans leur correspondance, aux critiques qu'il avait formulées sur l'origine de l'instinct, qui lui a interdit de prendre en compte la sélection naturelle dans ses recherches : « *Ne jurant par aucun maître, libre d'idées préconçues, peu enclin aux séductions des théories, je cherche avec passion la vérité, prêt à l'admettre quelle qu'elle soit et de quel que fait qu'elle vienne. Et comme moyen de recherche, je ne connais qu'une chose : l'expérience* ».

**On ne dompte pas la nature, tout juste peut-on en orienter les évolutions avec d'extrêmes précautions.**

Notre XXI<sup>e</sup> siècle a une autre raison de poursuivre la lecture de Fabre. Nous vivons à une époque où l'écosystème est en évolution rapide du fait de la pollution et du changement climatique, et où nous découvrons que la vision d'un environnement obéissant, que nous dominons et gérons à notre seule guise, n'est plus viable. L'époque où Jules Verne – autre contemporain – écrivait que l'homme pourrait domestiquer la nature n'est plus : l'écosystème est en train de nous échapper des

maines. On ne dompte pas la nature, tout juste peut-on en orienter les évolutions avec d'extrêmes précautions et en y mettant le temps : notre société technique a fait une terrible erreur de jugement, dont nous payons le prix. Tout ce que nous avons obtenu en imposant cette domination, c'est le réchauffement climatique, la pollution, les invasions de nuisibles, l'épuisement des terres et l'effondrement de la biodiversité. L'humanité s'est éloignée de son environnement au point de ne plus le comprendre. Et cela ne concerne pas les seuls partisans de la technique triomphante : les « amis des animaux », les partis écologistes en particulier, sont devenus si étrangers à la nature qu'ils semblent incapables de simplement la voir. Si Fabre restait très dubitatif sur les théories darwiniennes, que penserait-il des folies actuelles comme l'industrialisation inhumaine de l'élevage, et des positions tout aussi mortifères de ses opposants : l'antisécisme, l'idéologie *vegan*, les parcs naturels transformés en industries touristiques, les relations fantasmées avec une faune que l'on a anthropisée ?

Car l'idée d'un « monde sauvage » se limite aujourd'hui à des clichés touristiques : des écosystèmes exotiques, un environnement limité aux ours blancs, aux baleines et aux pandas ; il n'y aurait plus de Nature en dehors des forêts amazoniennes ou des grands fonds océaniques. Quelle absurdité ! Le moindre mètre carré de pelouse dans un square parisien recèle plus de vie « sauvage » que nous ne l'imaginons, et nous retrouvons dans notre pot de fleurs de redoutables prédateurs venant du passé, comme les mantes religieuses ou les tarentules, qui n'ont rien à envier – à l'échelle près – aux tyrannosaures ; des papillons ou des coléoptères, aussi beaux que les oiseaux tropicaux, etc. Nous y découvrons aussi peut-être des images de notre futur – ces sociétés d'insectes sociaux, fourmis, termites, et ces abeilles dont nous craignons tant la disparition. Enfin, la biodiversité et ses interactions complexes dans l'écosystème nous sautent aux yeux quand nous regardons son modèle réduit dans n'importe quel jardin, pelouse, ruisseau, même dans un milieu aussi contraint par l'homme que le bois de Boulogne ! Et nous font comprendre – à petite échelle, donc facilement – le tort que nous causons à la nature en voulant à toute force en éliminer les trois quarts des espèces animales. Lire ou relire les *Souvenirs entomologiques* devrait être obligatoire dans toutes les écoles de France, pour attirer l'attention des enfants sur les dangers que notre méconnaissance profonde de l'écologie fait peser sur la nature. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

# Léopold Sédar Senghor protecteur des arts

Le Musée du Quai Branly consacre une exposition à la politique culturelle menée par le président Senghor.

Né au Sénégal en 1906, Léopold Sédar Senghor étudie à Dakar, puis à Paris où il arrive en 1928 et où il obtient l'agrégation de grammaire. Dans les années 1930, il contribue à fonder le concept de négritude. Professeur de lettres, il est mobilisé en 1939. L'année 1945 marque le début de sa carrière politique au Sénégal. Élu député, il devient en 1960 le premier président de la République. Il quitte le pouvoir en 1980 et se retire en France pour se consacrer à son œuvre littéraire. En 1983, il est élu à l'Académie française.

Président du Sénégal, il est à l'origine d'une politique culturelle forte. Un quart du budget de l'État est dévolu à l'éducation, la formation et la culture. Le Sénégal affiche la vitalité de sa création contemporaine dans la peinture, la tapisserie, le théâtre et le cinéma. Réunissant archives, livres d'art et tableaux, l'exposition du Quai Branly revient sur cette ambition.

En 1966, l'organisation du premier Festival mondial des arts nègres, l'ouverture du Musée dynamique de Dakar, la



GALERIE CÉCILE FAKHOURY - ABNIDIAN - DAKAR - PARIS

**Hosties noires.** Portrait de Senghor par Roméo Mivekannin (2021) évoquant ce poème majeur qui apparaît en surimpression.

création d'une manufacture de tapisserie à Thiès ont été autant de traductions de la volonté de Senghor d'attribuer au patrimoine africain, comme à celui de son pays, la place qui leur revient dans l'histoire de l'art. Cette Manufacture de tapisserie est un lieu privilégié de rencontre entre art et artisanat, mais aussi un vecteur de diffusion de

l'art moderne sénégalais.

Le Théâtre national Daniel Sorano, inauguré en 1965, et la compagnie qui lui est rattachée, se consacrent au rayonnement du pays et à la construction de l'identité nationale, tout en défendant un répertoire universel.

L'histoire des institutions artistiques que Léopold Sédar Senghor met en place est sou-

vent liée à la diplomatie culturelle qu'il déploie dès le début des années 1960. Le président considérait les artistes de son pays comme des ambassadeurs.

Cependant, le Festival mondial des arts nègres ne fut pas exempt de critiques venues des étudiants de l'Université de Dakar, ou d'opposants qui dénoncèrent une connivence entre le Sénégal et la France. Plus tard, les membres du laboratoire Agit'Art rejetteront le formalisme de l'École de Dakar, ils dénonceront l'institutionnalisation de l'art au Sénégal.

La négritude est, pour Senghor, un enracinement dans les valeurs et civilisations du monde noir. Toutefois, elle ne procède pas par exclusion mais se nourrit de l'ouverture à d'autres cultures. Ce principe d'échange s'incarne dans le Musée dynamique. Des dialogues féconds se nouent entre Senghor et de grandes figures de l'art moderne comme Marc Chagall, Alfred Manessier, Hans Hartung, Pierre Soulages, Zao Wou-Ki, Maria Helena Vieira da Silva... qui, dans les années soixante-dix, illustrent ses textes et ses poèmes. ■

ALAIN SOLARI.

► **Senghor et les arts, Musée du Quai Branly, Paris, jusqu'au 19 novembre 2023.**

## Hommage

■ **Jean-Louis Murat, l'urgence de vivre.** – Jean-Louis Murat, Bergheaud de son vrai nom, s'est éteint jeudi 25 mai, à l'âge de 71 ans. Adieu les mélodies lancinantes aux allures mi-rock, mi-crépulescues. Adieu la poésie (en musique), cette valeur cardinale pour laquelle il avait renoncé à une vie citadine éreintante, voire par moments aliénante. Adieu encore les provocations verbales, les attaques *ad hominem*, l'ironie mordante tapie dans un coin de son regard azur, mêlé au ciel auvergnat.

**Racines.** – Pendant 40 ans, le chanteur a bousculé la scène musicale française, en faisant fi des critiques, en se moquant des modes et en se montrant fidèle à un credo non revendiqué : l'urgence de vivre pleinement. Né à Chamalières (Puy-de-Dôme) d'une mère couturière et d'un père charpentier-menuisier,

WIKIPEDIA © VINCENT DESJARDINS



**Jean-Louis Murat.** En concert à Villiers sur Marne en 2010.

le jeune Jean-Louis grandit dans un village qui surplombe La Bourboule. La présence de ses grands-parents et le contact avec la terre et les animaux alimentent sa tendance à la contemplation. Plus tard, il rendra maintes fois hommage au « *cri de la terre, des oiseaux et des poissons* ».

**Succès.** – Dès son enfance, il a soif de beauté et apprend plusieurs

instruments, tout en écrivant des poèmes. Ado rebelle, il se marie à 17 ans, part à 18 en stop pour assister au Festival de l'île de Wight, où se produisent notamment les Who, les Doors, et divorce à 19, après avoir fait un enfant.

Puis il se lance dans la musique.

En 1987, Murat conquiert le public avec son titre romantique *Si je devais manquer de toi*, puis avec *Cheyenne Autumn* en 1989, *Le Manteau de pluie* en 1991. Le grand public se souvient de son duo avec Mylène Farmer, *L'autre*. Cette collaboration laisse la chanteuse sous le charme : « *Quand nous avons enregistré cette chanson, qui fut très longue à écrire, je me suis demandé si Jean-Louis n'était pas*

*mon double*. » Un témoignage qui dément l'image de misanthrope du chanteur.

**Critique du bon sentiment.** – À travers ses œuvres et ses prises de position, Jean-Louis Murat dessinait sa propre vision de la société française. Il assumait n'avoir jamais participé aux *Enfoirés*, émission du bon-sentiment-qui-ne-coûte-rien et considérait ses membres comme des « *monstres d'égoïsme* ».

Il s'échinait à gratter les plaies ouvertes de la société, assumait même de secouer son propre public. « *Je viens d'un milieu d'ouvriers, d'artisans, de paysans, donc je suis typiquement Gilets jaunes* », expliquait à RFI en 2021 celui qui avait sorti une chanson hebdomadaire durant six semaines pour soutenir les manifestants. Ainsi était Murat : un artiste incarné, un homme qui, sous des dehors bourrus, avait fait le choix de l'Autre et de la liberté.

INDIANA SULLIVAN.

## Raymond Sarton du Jonchay (II) À l'état-major des FFI

Après l'arrestation du général Charles Delestraint puis de Jean Moulin (juin 1943), le général Pierre Dejussieu (alias Pontcarral), responsable militaire du mouvement Combat, est nommé chef de l'Armée secrète (AS) pour la zone sud. Il fait la tournée des chefs régionaux pour organiser l'amalgame : « *Le général de Gaulle ordonne formellement la fusion de l'Armée secrète avec les Francs-tireurs et partisans* ». En Limousin, il rencontre du Jonchay (AS), mais aussi Guingouin (FTP) ; l'assimilation semble difficile...

Dans la région, peu de temps après le 26 septembre, le petit groupe de l'Armée secrète est décimé par les arrestations du commandant Taguet et du lieutenant Mazeau, les deux adjoints de du Jonchay. Lui-même est arraisonné le 30 par la *Geheime Staatspolizei*..., mais il parvient à lui fausser compagnie. Clandestin recherché par les polices, il décide de quitter le Limousin.

Il passe chez sa cousine Yvonne de Miramon (de la fratrie de sa femme et du président de L'Éclat blanc). Il en profite pour lire *L'Action française* et l'éditorial de Charles Maurras à propos de l'assassinat du docteur Gaston Top. « *Il était l'homme du Maréchal, l'homme de la France. Puisse ce nouveau et douloureux sacrifice, d'un de nos meilleurs, marquer le départ de mesures énergiques...* »

Du Jonchay : « *Pour la première fois, sans doute, je me trouve en opposition formelle avec ce grand écrivain... Il est dans l'erreur, cela ne fait pas de doute, tant en ce qui concerne les buts profonds de la Résistance – aboutissement de ce nationalisme intégral toujours prôné par son journal –, que le déroulement des événements eux-mêmes...* » Le 18 octobre 1943, il écrit à Maurras qui lui répond indirectement dans l'édition de *L'AF* du 9 novembre 1943 en citant l'oraison funèbre faite par le président de la Légion aux funérailles du docteur Top.

Dans la Résistance, le colonel retrouve Dejussieu. Ce dernier lui demande de le rejoindre à Paris pour devenir son chef de cabinet. De son côté, il embauche sa cousine, Yvonne de Miramon, dans la guerre clandestine. Une routine s'installe et chaque mois, par prudence, il faut trouver une nouvelle permanence. Pourtant, chaque jour il faut récupérer les courriers,

prendre des décisions qu'il faut transmettre clandestinement aux intéressés. Mais le plus important, ce sont les réunions secrètes des chefs venant d'Alger ou de Londres. Elles ont toutes lieu dans l'appartement de la famille royaliste des Miramon, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement...



SOURCE : « LE CHAGRIN ET LA PÎTÉ », RADIO TELEVISION SUISSE

« *Le colonel du Jonchay, nature déterminée sous un faux air distrait, professait qu'en cas d'arrestation, il fallait vite tenter l'évasion...* »

Général Kœnig.

Fin 1943, Dejussieu est nommé chef national des combattants de l'ombre. Le 1<sup>er</sup> février 1944, est créé l'état-major des Forces françaises de l'intérieur (FFI), qui regroupe : l'Armée secrète (AS, gaulliste), l'Organisation de résistance de l'Armée (ORA, giraudiste) et les Francs-tireurs et partisans (FTP, communistes). Dejussieu garde son chef de cabinet, qui est rejoint par un autre rédacteur de *L'AF* : Hubert de Lagarde (voir *Royaliste* n° 1255). Le 2 mai 1944, Dejussieu (1) est arrêté par la Gestapo. Il faut immédiatement lui trouver un remplaçant.

Du Jonchay organise un rendez-vous dans les contre-allées des Champs-Élysées. Le seul qui a dû oublier l'heure et le lieu est l'ami du communiste Alfred Malleret (alias Joinville), Vermorel, le responsable du 3<sup>e</sup> bureau. Or, justement la discussion tourne autour du remplacement de Pierre Dejussieu et le refus de la majorité (AS, ORA, Londres, Alger, etc.) de confier la direction aux communistes. Comme par hasard, ce petit groupe de résistants est arrêté par la *Geheime Staatspolizei*, conduit dans les bureaux du 180, rue de la Pompe (2). Pour la deuxième fois, du Jonchay/Tardieu réussit l'exploit de s'évader. Il se cache jusqu'à la Libération, mais

entre-temps les communistes ont pris le pouvoir dans une partie des instances dirigeantes de la Résistance.

En septembre 1944, le colonel réintègre l'état-major des FFI, qui reste indépendant de l'administration militaire. Il y est dorénavant le seul non communiste.

Malleret-Joinville (1911-1960), qui connaît parfaitement les antécédents de du Jonchay, l'envoie enquêter en Limousin sur les exactions de Guingouin, car ce dernier refuse de suivre les consignes du Parti. Évidemment, le rapport d'enquête plaît beaucoup au PC... Le futur procès du résistant peut commencer.

Mais le grand débat qui agite le Parti est l'intégration (noyautage) des milices FTP dans l'armée. Du Jonchay, chargé de la gestion du personnel, fait signer à Malleret-Joinville le décret 113 du

13 octobre 1944 sur « *Les cadres militaires servant dans les FFI* », qui dispose bien que seuls les anciens militaires retrouvent leur grade. Les FTP peuvent s'engager mais en renonçant aux titres fantaisistes qu'ils se sont octroyés dans la Résistance. Le 31 octobre, le colonel est convoqué dans le bureau de Malleret-Joinville :

« – *Est-ce bien moi qui ai signé ce décret ?*  
– *Bien entendu, et c'est normal. Les officiers d'active ayant servi dans les FFI ont naturellement tous les droits pour être réintégrés dans les cadres de l'Armée.*

– *Peut-être, mais vous savez bien que notre politique n'est pas celle-là. Nous voulons créer une armée nouvelle, avec des cadres nouveaux...* »

Le colonel Raymond du Jonchay est immédiatement limogé et rejoint le général Kœnig, gouverneur militaire de Paris. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre – intermède – :

Jean-Marie Lelièvre et les 24 Heures du Mans.)

► **Colonel Raymond du Jonchay, *La Résistance et les communistes*, préface du général Kœnig, éditions France-Empire, 1968.**

(1). Pierre Dejussieu, né à Lyon le 14 février 1898, prend le train I 264, qui part de Paris le 15 août 1944. Il devient le n° 77117 à Buchenwald. Il passera par les camps de Bergen-Belsen et de Dora, où il organisera le sabotage des V2. Il est libéré par les Britanniques le 15 avril 1945. Le 18 juin 1945, le général de Gaulle le fait compagnon de la Libération.

(2). Au n° 180 de la rue de la Pompe se trouve une succursale de la Gestapo organisée dans les bureaux de Friedrich Berger, un nazi, qui organise le racket et le marché noir sur Paris. Ces bureaux ont participé à l'arrestation de plus de 300 résistants dont 160 seront déportés (50 décéderont en Allemagne) et une quarantaine seront fusillés près de la cascade du bois de Boulogne.



## Brèves royales

■ **1<sup>er</sup> juin. Amman.** – Mariage du prince héritier Hussein avec une architecte saoudienne Rajwa Khaled bin Musaed bin Saif, tous deux âgés de 29 ans. Cette union est empreinte de considérations politiques: la reine Rania, épouse du roi Abdallah II, est d'origine palestinienne comme l'était l'une des épouses du roi Hussein, car il s'agissait d'intégrer au royaume l'importante population palestinienne réfugiée. La dynastie hachémite était en revanche l'ennemie traditionnelle de la famille des Saoud qui l'avait chassée de La Mecque et du Hedjaz après la Première Guerre mondiale. Une union avec une Saoudienne aurait paru impossible il y a peu. Certes, la future reine de Jordanie n'est que lointainement apparentée à la dynastie Saoud par sa mère, du clan Soudaïri, cousine de la mère du roi Salmane. Par son père, à la tête d'une grande société de travaux publics, elle descend d'un petit clan bédouin du nord de l'Arabie qui ne saurait se comparer aux Hachémites.

L'union, qui présage d'une descendance du futur roi, a également confirmé le recul dans l'ordre de succession de la fratrie du roi Abdallah et notamment de son demi-frère Hamzah qui prétendait à la succession et est astreint à résidence depuis 2021. Ni lui, ni ses sœurs, ni leur mère la reine Noor ne figuraient aux cérémonies. Le style de celles-ci reflétait le parti pris occidental de la royauté jordanienne qui l'emportait sur l'aspect religieux musulman. La présence de deux rois (Belgique et Pays-Bas), de l'ancien roi d'Espagne et de tous les princes ou princesses héritier(e)s d'Europe occidentale marginalisait quelque peu les représentations arabes. Les mariés ont suivi des études aux États-Unis comme les deux filles et bientôt le fils cadet du roi Abdallah (outre, pour eux, l'académie militaire britannique de Sandhurst).

■ **1<sup>er</sup> au 6 juin. Valea Zălanului.** – Séjour privé du roi Charles III dans sa propriété roumaine de Zalanpatak (en hongrois) en Transylvanie. Reçu à Bucarest par le président Klaus Iohannis, il s'est rendu dans sa maison d'hôtes qu'il avait acquise en 2006 d'un comte hongrois. Il a également visité son gîte rural de Viscri, plus au nord. Charles avait l'habitude d'y résider chaque année depuis 1998. Il a montré que, devenu roi, il ne renonçait pas à ce moment de retraite au contact de la nature hors de son royaume. L'hebdomadaire libéral *The New Statesman*, le 3 mai dernier, avait publié une longue analyse de son attachement à ces endroits préservés de l'héritage saxon de Transylvanie inchangés depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Charles avait fait campagne, dès avant 1989, contre le projet du dictateur communiste Ceausescu de raser 8000 villages ruraux.

MARIE-JO YORK.

## La Nouvelle Action royaliste

### Notre souscription 2023

#### Un très bon début

La belle liste que nous publions ci-dessous montre que nos amis n'ont pas tardé à répondre à notre appel: les dons récoltés couvrent déjà près de 40 % de nos besoins. Un grand merci!

Pour autant, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Les mois d'été sont ceux où notre trésorerie est fragile; aussi, **souscrivez dès maintenant ou si possible avant la période des congés annuels** pour nous permettre de travailler en toute sérénité à de nouveaux projets. **Le budget nécessaire pour nous permettre de franchir de nouvelles étapes s'élève à 12 000 euros.**

Pour souscrire, il suffit de nous adresser un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription ». Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

#### 1<sup>re</sup> liste de souscripteurs

Maurice Asta-Richard: 20 – Anonyme Paris 18<sup>e</sup>: 100 – Éric Barrault: 50 – Aude Bellen-ger-Sugai: 50 – Jean-Claude Bergeon: 20 – Anonyme Saône-et-Loire: 50 – Pierre-Yves Bouquet: 250 – Louis-Marie Brossard: 20 – Philippe Cailleux: 20 – Serge Cattet: 20 – Max Coiffait: 20 – Jean Dauvergne: 20 – Anonyme Paris 7<sup>e</sup>: 30 – Anonyme Nantes: 50 – Marc Desaubiaux: 10 – Philippe Dillmann: 500 – Philippe Dubois: 20 – Danielle Durand: 50 – Anonyme Lille: 100 – France Ferrand Blazer: 100 – Albert Forget: 30 – Françoise Germain-Robin: 50 – Alain Guery: 70 – Alain Jouffroy: 80 – Quentin Laloux: 10 – Jacques Lamballais: 10 – Jacques Leflaive: 100 – Guy Leres: 100 – Jean-François Mailard: 100 – Alain Mercier: 600 – Christian Merveilleux: 100 – Jacques de Monneron: 200 – Andrea Nery-Routa: 40. – Hugues Noël: 100 – Jean-François Pasquier: 70 – Jean-Pierre Pianet: 100 – Jean-Jacques Pion: 20 – Anonyme Paris 12<sup>e</sup>: 150 – Anonyme Cannes: 100 – Anonyme Val-de-Marne: 50 – Pierre Sauterey: 250 – Jean-Pierre Schissle: 50 – Didier Segard: 180 – Jean-Louis Serre: 50 – Hervé Simon: 150 – Daniel Sztul: 20 – Abel Taieb: 10 – Jacques Tessier: 150 – Vincent Wilhelm: 20 – Marielle Zographos: 50.

Total de cette 1<sup>re</sup> liste: 4 610 €

## Mercredis de la NAR

■ **Nos conférences** débutent à 20 heures précises à notre siège, 36-38 rue Sibuet, Paris 12<sup>e</sup> (métro Picpus ou Bel-Air). Participation aux frais: 2 euros Un repas est servi sur place à 22h (8 euros).

**Mercredi 21 juin**

**Alain Juillet**

*Le crépuscule de l'Occident :  
fantasmes et réalités.*

**Mercredi 28 juin**

**David Langlois-Mallet**

*L'avenir de Paris.*

Pour suivre directement ces réunions en vi-déoconférence, il suffit d'adresser un mail à: [lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr](mailto:lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr). Vous recevrez chaque semaine une invitation par voie électronique avec un lien de connexion. Par ailleurs, toutes les conférences des Mercredis sont, mises en ligne sur notre chaîne Youtube: <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

## Revue Cité



Numéro 3 - avril 2023

### DOSSIER : Faut-il en finir avec les élites ?

- *Tous en baskets: les élites ont-elles renoncé à la distinction?* par Pierre Bonnay.
- *Une élite unique est en train d'advenir en France*, entretien avec Éric Anceau.
- *Tout se tient dans les malheurs d'un peuple. La crise systémique de la formation des élites*, par Arnaud Teyssier.
- *Intellos: une élite en perdition?* par Philippe Arondel.
- *De la production d'idées au suivisme d'élites: les partis politiques ont-ils renié leur mission initiale?* par Aloïs Lang-Rousseau.
- *Il est impérieux d'en revenir aux fondamentaux de la morale publique et républicaine*, entretien avec Olivier Bianchi.

**MAGAZINE: Recensions. – Expositions. – Cinéma. – Littérature. – Chroniques.**

**Pour s'abonner à Cité ou acheter ce numéro directement en ligne: <https://revuecite.fr/abonnement/>**

## Royaliste

Directeur de la publication: Y. Aumont

### Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone: 06 43 11 36 90

[lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr](mailto:lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr)

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.  
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

## Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

**VERSION PAPIER** ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

**VERSION PDF** ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom: .....

Adresse: .....

Code postal/Ville/Pays: .....

Tél. portable: ..... Courriel: .....

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à  
**NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS**

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

## L'automne du funambule

En cette fin de bataille des retraites, la victoire technique de la macronie se paie d'une défaite stratégique. Pour obtenir l'application d'une loi inutile et injuste, il a fallu brutaliser le Parlement et mépriser ouvertement le peuple souverain, tel qu'il s'exprimait dans les rues. Ces violences ont été perpétrées avec la complicité du Conseil constitutionnel, qui est désormais discrédité. Somme toute, l'oligarchie a confirmé sa nature antirépublicaine, révélée en 2005-2007, après le Non au "traité constitutionnel". Au gouvernement selon l'intérêt général, dans le respect des principes de justice et de liberté, elle a une fois de plus substitué la promotion d'intérêts privés : après la privatisation de l'industrie, il s'agit de marchandiser l'ensemble des services publics – enseignement, santé, transports – en laissant finalement à l'État la charge d'assurer aux plus pauvres de médiocres moyens d'existence.

Emmanuel Macron a permis de faire un pas de plus dans l'opération de destruction de l'œuvre accomplie à la Libération mais cette sinistre avancée paraît dérisoire au regard de l'histoire de la lutte des classes dans notre pays : jamais la séparation entre la minorité privilégiée et les classes laborieuses n'a été aussi tranchée, jamais les classes moyennes et populaires n'ont été aussi lucides sur l'implacable violence du système néolibéral.

Il importe peu qu'Emmanuel Macron soit ou non conscient de l'inf franchissable fossé qui s'est creusé entre le peuple et la caste dirigeante. Le fait est qu'il cherche à occuper le champ de ruines par un activisme débridé. Implantation d'usines de batteries, discussions avec Elon Musk en vue de l'installation d'une fabrique de Tesla, relance de la fabrication de médicaments sur le territoire national : il s'agit de montrer que la France se réindustrialise, en faisant largement appel au capital étranger et par la promesse de financements publics dans divers secteurs.

Ces initiatives sont trop récentes pour qu'on puisse tenter un premier bilan. On peut cependant observer que cet activisme industriel ne tient pas compte de lourds handicaps – croissance atone, déficits du budget et du commerce extérieur, forte dette publique – qui ne peuvent être surmontés dans une configuration néolibérale et qui exposent aux sanctions des marchés financiers et de la Commission européenne.

L'activisme macronien évoque d'autant plus le funambulisme sur une corde usée que les crises engendrées par les dispositifs néolibéraux ne cessent de s'aggraver, qu'il s'agisse de la santé publique, du logement, des conditions de travail et de rémunération, de la ségrégation territoriale et du déclassement so-

cial. Pour enrayer ces crises, on compte ou on fait semblant de compter sur les organes de l'Union européenne qui mènent des actions remarquablement contradictoires. Tout en imposant une libre concurrence désastreuse – par exemple sur le marché de l'électricité, dans le domaine ferroviaire – la Commission et la Banque centrale européennes tentent de sauver l'édifice en faisant le contraire de ce que prescrit la dogmatique néolibérale en matière de création monétaire et de dépenses publiques.

En toutes circonstances, l'Union européenne essaie de gagner du temps ou d'en acheter dans l'attente d'un dénouement miraculeux des contradictions qui la minent. Emmanuel Macron est le prisonnier volontaire de cette même logique. C'est un homme de l'ancien temps qui continue de croire au marché mondialisé, à l'efficacité du capitalisme américain, à la vertu allemande... Fidèle à son apologie de la disruption, il déclenche une immense colère sociale en présentant une réforme imbécile, s'aperçoit qu'il n'a plus de majorité parlementaire et tente d'acheter du temps par de fausses largesses – par exemple une augmentation de 1,5 % pour les fonctionnaires, très loin du taux d'inflation – alors que le vote du budget dépendra des maîtres-chanteurs de la droite oligarchique. Une droite qui hausse le ton sur l'immigration sans jamais admettre que le système économique qu'elle défend requiert une main-d'œuvre immigrée et surtout clandestine à très bas prix.

Un chaos géré par des hypocrites. Un funambule guetté à l'automne par la paralysie. Un empilement de contraintes bureaucratiques qui produisent, depuis Bruxelles, des injonctions contradictoires. Il est impossible, dans de telles conditions, d'espérer la reconstruction économique et sociale de notre pays. Nous continuerons d'affirmer que le redressement de notre pays exige la souveraineté monétaire, la protection de l'économie nationale et sa mobilisation dans le cadre d'une planification écologique.

Le rappel de ces conditions générales ne nous a jamais empêché d'approuver des mesures conjoncturelles et de proposer des solutions immédiatement applicables. Nous continuerons ce travail et nous ferons écho à toutes les propositions salutaires avec une conviction qui ne cesse de se renforcer : la France n'est pas une nation en déclin mais la victime d'élites qui ont failli. Tout un peuple d'ingénieurs et de paysans, de chercheurs, d'ouvriers et d'employés, de fonctionnaires de tous rangs, assure notre existence dans l'adversité et se tient prêt pour de grands desseins. ■

### Un Mercredi de la NAR à ne pas manquer



Mercredi 21 juin à 20 h 00 dans nos locaux parisiens :

#### Conférence d'Alain Juillet

Ancien directeur du renseignement de la DGSE,  
Président d'honneur de l'Académie de l'intelligence économique.

Sur le thème : **Le crépuscule de l'Occident, fantasmes et réalités.**